



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et des libertés publiques  
Service de l'immigration et de l'intégration

Code AGDREF : UEP1

**4**

### **Renouvellement – Séjour permanent CITOYENS UE, EEE et suisses**

**Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie**  
*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de  
**leur traduction en français**  
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

**Carte de séjour en cours de validité**

**Justificatif de nationalité :**

\* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)

\* Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

**Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

- Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet)

- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

- si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

**3 photographies d'identité récentes** (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005)

(Pas de copie)

**Attestation sur l'honneur** par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour permanent (sauf cas d'absence prolongée prévus à l'art. R. 122-3)